

ROCK AGAINST POLICE.

CONCERTS GRATUITS
DES JEUNES IMMIGRÉS ET PROLÉTAIRES DES BANLIEUES

En trois mois d'existence, Rock Against Police a fait du chemin jusqu'à devenir une des « rumeurs » de Bondy. Pas de scoop spectaculaire malgré le succès du premier concert place des Grès dans le 20^e, pas de route toute tracée vers le grand concert national avec Trust, Higelin, Renaud ou Lavilliers, mais un pénible parcours du combattant dans l'obscur tissu urbain des banlieues que plus d'un a laissé tomber par manque de souffle, par manque d'appui logistique de la part des gens trop prompts à t'enterrer. Parfois pourtant, des virées superbes à 100 à l'heure sur la route de Lyon, Strasbourg, Nantes ou Caen, et même Francfort, pour se brancher avec des gens qui vivent dans la même merde que nous, qui partagent les mêmes besoins, les mêmes envies, et pour qui organiser un concert free est à la fois un prétexte de rencontre et une trop rare occasion d'écouter de produire une musique sociale issue de notre quotidien (Reggae Against Racism, Rock Gegen Rechts...). Et une multitude de contacts avec des jeunes prolétaires immigrés et français, mi-zonards, mi-militants décomplexés, parfois taulards, une diffusion discrète mais effective qui touche l'ensemble de la banlieue ouvrière de Paris.

Banlieue où s'organisent progressivement de manière autonome, cité par cité, des groupes de jeunes prolétaires, pour faire face aux flics, aux fajs et à tous les emmerdeurs, pour mener leur propre vie. Ils circulent d'une banlieue à l'autre, histoire de retrouver des copains, et s'échangent les dernières infos... Certains l'ont fait et continuent de le faire pour Rock against Police, un moment parmi d'autres de circulation et de coordination des jeunes prolétaires...

VITRY

REAPPROPRIATION DE



Discussion

avec des jeunes
conducteurs de bus

Il y aura une surprise de dernière minute : un débat engagé sur le bord de la nationale avec des jeunes chauffeurs de bus (R.A.T.P.) qui sont venus trop tard pour le concert.

Ils ont râlé en lisant dans notre premier 4 pages le topo sur le chauffeur qui s'est pris un coup de couteau en voulant s'opposer à ce qu'un jeune se serve au distributeur automatique de boisson à 0,20 F réservé au personnel R.A.T.P. Sans répondre sur le fond, à savoir la légitimité du fait d'aller se servir à boire dans une cabine R.A.T.P., ils nous jactent sur la violence et l'insécurité qui les guettent.

Ils nous apprennent à mieux connaître l'encadrement qui oblige les chauffeurs à jouer aussi les contrôleurs : «Oui, si tu monte dans le bus et que tu truanques, nous on en a rien à foutre, si tu le fais discret. Mais si par exemple tu monte dans le bus sans carte et que tu poinçonnes rien, quelques fois, il y a des inspecteurs R.A.T.P... en civil, à toi il te dira rien parce que souvent il a peur, mais après il fait un rapport et ça peut nous coûter jusqu'à 40 sacs. C'est le max qu'ils peuvent enlever. On veut pas jouer les flics mais c'est quand même un trou dans la paye. C'est pour ça que les jeunes quand ils montent, ils devraient toujours monter quelque chose ou poinçonner un truc même si c'est du carton.»

LA mort de Kader le 16 février 1980 à Couzy (Vitry-sur-Seine), qui fait suite de trois semaines à celle de Abdelkader à Valentigney, enclenche une dynamique de riposte qui s'appuie sur la capacité d'initiatives en propre des jeunes de la cité. Les moyens de l'action sont classiques (collectes organisées dans les lycées et collèges, rassemblement devant la cité, manif dans la ville) mais n'en sont pas moins intéressants car ne résultant que de la seule volonté des jeunes (toutes les initiatives qu'ils ne contrôlent pas sont immédiatement rejetées), appuyés par les mères de famille fortement présentes dans la mobilisation. Déjà partie prenante dans différentes grèves des charges, des loyers ou des impôts locaux lancées avec plus ou moins de réussite ces dernières années à Vitry, certaines d'entre elles ont voulu organiser une grève générale dans la cité jusqu'à l'obtention de la vérité sur la mort de Kader ainsi que l'installation d'équipements collectifs pour elles et leurs mères. Et elles ne sont pas tendues avec la municipalité communiste, qui leur rend la pareille : « Vous ne voulez pas payer vos impôts locaux ? Et bien, votre mouffet n'ira pas en colonie de vacances cette année ».

Les nanas, immigrées dans la lutte

De jeunes nanas comme Naima ont fait circuler l'info au bahut et ont remplacé les cours par des discussions sur pourquoi ils ont tué Kader. Spontanément aussi, il y a eu des grèves dans les lycées et L.E.P. à l'annonce de la nouvelle. Un bon moyen de sensibilisation était aussi tout trouvé avec le film super 8 « Zone immigrée », réalisé par les lascars de Jean Macé avec ceux de Couzy-Balzac.

Cependant, la mise en scène de la lutte a sans doute contribué à bloquer la continuité de l'action (cf. art. « Télé-Maghreb »).

ROCK
against
POLICE! n°2



Le concert Rock Against Police devait permettre de stabiliser les acquis et d'élargir le champ d'intervention. Une quinzaine de personnes, jeunes des cités Balzac, Couzy, Marronnier tiennent plusieurs réunions de préparations du concert. Le terrain est choisi près de l'allée Couzy. « Là où a été assassiné Kader » exigèrent les jeunes de Couzy.

Nombreux le jeudi matin, ils iront « emprunter » une des nombreuses scènes inutilisées que la mairie a fait dresser dans la ville (pour sa fête annuelle des Lilas). Puis les jeunes de Couzy sont allés chercher des planches, des tables dans les caves de Couzy.

Les groupes de rock locaux, ceux qui zonent dans les L.E.P. du coin animent à la fête, un mec viendra même au milieu du concert proposer ses services et grâce aux musiciens déjà présents, assurera par ses blues une demi-heure de bon spectacle. Les « espions » du K.G.B. sont là (délégués par la mairie), normal, il n'y a pas eu d'autorisation demandée pour jouer sur le terrain ; ils noteront consciencieusement les numéros de toutes les caisses.

Un flic se fait alpaguer en milieu de parcours — bon enfant — on lui fait un contrôle d'identité, on le fouille, on le fiche, et puis on le gerbe sans casse. Les queuus venus de Valentigney, Nanterre, Pontoise, Champigny, Levallois, 600 personnes circulent au concert. Les gens qui de chez eux écoutent aux fenêtres, écoutent et parfois enregistrent ; ceux qui passent en caisse sur la nationale s'arrêtent intrigués et s'installent, des vieux, des Français, qui passent à travers les groupes jeunes en balisant un peu mais sont très vite rassurés.

Le quatre pages produit et réalisé par les jeunes de Couzy/Balzac s'arrache et court de mains en mains. Il assure par son contenu le caractère politique du concert. (Une mère de famille qui raconte les « Marronniers », les « Forbans », groupe de rock local, les lycéens de J. Macé et la cantine). Le temps passe et sur les murs, les bombages s'alignent, « on » nous attendait à Jussieu, « on » nous attend encore...

La journée se termine, les jeunes de Couzy « débarrassent » le terrain. Dès le lendemain la mairie fera son enquête pour savoir qui a fourni le courant, elle interroge les gardiens des cités qui lui livrent le coupable, la mairie tentera alors de punir le copain en le faisant virer par des pressions sur son logeur.

PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS
SECTION DE VITRY
Cellule Henri WALLON
Lyoté Jean Macé VITRY

NON A LA VIOLENCE

OUI A LA DEMOCRATIE

Depuis quelques temps, chacun peut constater une certaine dégradation de la vie au lycée.

Elle se manifeste notamment par des incendies volontaires et des destructions systématiques de matériel. Les glaces des rayons, obtenues par intervention syndicale, ont toutes été brûlées. Les extincteurs, percés ou vidés, ont empêché une intervention efficace lors d'un début d'incendie. Les chaises et tables cassées, les salles inutilisées se trouvent en plus grand nombre. De plus, des agressions graves tendent à devenir courantes. Des menaces sont proférées contre des personnels du lycée (exemple : attaques nominales contre deux Conseillers Principaux d'Education dans le journal « Rock Against Police » diffusé au lycée). Les tentatives d'introduire le drogue au lycée relèvent du même type de démarche de destruction.

Tout ceci n'est pas le fait de la majorité des élèves et nous fait croire à une volonté systématique, en partie collective au lycée, de dégrader les locaux et l'ambiance, de créer un climat de désespoir et de violence fascisante.

Quel est le but de ceux qui sont à l'origine de ces violences ?

Il s'agit de déstabiliser le lycéen, de l'empêcher d'étudier, de relayer ainsi les médias et le pouvoir qui voudraient faire croire que le avenir est incertain, de créer un climat de peur et d'insécurité, de replacer sur soi, contraire à l'expression de la démocratie.

Ce n'est pas un hasard si ces attaques se produisent dans une municipalité communiste.

Pourquoi ?

Parce que les communistes se battent sans compromis, proposent un véritable changement et appellent la jeunesse à relever la tête et à lutter contre le capitalisme qui veut la détruire.

C'est pourquoi nous disons nettement que ceux qui soutiennent et encouragent de tels agissements, sont les ENNEMIS DE LA JEUNESSE.

LES COMMUNISTES DU LYCEE APPELLENT LES PERSONNELS ET LES ELEVES
A REAGIR POUR FAIRE ECHEC A CES PROVOCATIONS.

LA FETE DANS NOS CITES

Couzy et Balzac à Antenne 2



ETRE capable d'imposer notre expression télévisuelle, nos propres films, un débat que nous avons dirigé, les reportages que nous contrôlions complètement c'est le point principal, et le seul acquis de la couverture télé de la mort de Kader, l'intervention de Mustapha n'a fait qu'indisposer voire braquer la majeure partie des mères de famille se mobilisant, alors que leurs propositions avaient un caractère offensif (rejet des flics de la cité, aménagement d'un local collectif, la grève des loyers appuyant ces revendications). Mustapha, « phare » de la mobilisation, ses prestations télévisées l'ont et le lui ont fait croire, avec pour conséquence le blocage de toutes les initiatives des autres jeunes de la cité. Alors même que se développaient chez tous la capacité d'actions réfléchies et leur nécessité sur des propositions communes (pas de commissariat, pas d'ilotiers, pas de gardiens, une salle pour les jeunes sans le P.C., pas de loyer, pas de travail, transports gratuits, etc.).

De même les manifestations, rassemblements massifs dans la cité voir le déplacement en masse pour la levée du corps (et son départ pour l'Algérie) marquent pratiquement cette volonté d'action.

Mustapha fort de sa tchatche circule dans la cité et tous s'en remettent à lui par lassitude, envie de se désengager, les gauchistes arrivent, on les envoie à Mustapha. Les journalistes se pointent, de même c'est Mustapha. Le mouvement se fige car chacun retourne à son isolement, à sa bande, à sa vie (les casses, la choure, le baston, la zone). Le manque de certitudes sur l'avenir du travail engagé pendant la mobilisation, manque de repères politiques aussi.

alors que le P.C. par sa mairie en-

gagne une campagne d'affiches de distribution de tracts (payés par les habitants des cités) sur le thème : la T.V. doit être morale, il ne faut pas donner la parole aux loubards, casseurs, et autres anticommunistes. Seuls ceux qui détiennent la vérité VRAIE en l'occurrence le P.C. doivent s'exprimer à la télé. De plus la construction du commissariat à quelques centaines de mètres de Couzy leur permettra sans doute l'écrasement des dernières voix qui oseront s'élever et d'ailleurs comme un fait exprès le « démenagement » de la famille de Mustapha doit se faire bientôt.*

*L'amicale des locataires officine du P.C., officine du P.C. le réclame depuis longtemps.

Cette logique, si elle se tient de leur point de vue ne laisse aucune ouverture par rapport à la gratuité du transport public et les pièges même dans la solidarité avec les grèves, lancées et gérées par les chauffeurs de la « France profonde », dont le caractère ouvertement anti jeunes immigrés n'est plus à démontrer, de même que l'objectif du blocage de la circulation inter-zones de ces mêmes jeunes.

A quand des grèves où les chauffeurs organiseront la gratuité du transport ? Et où les jeunes chauffeurs fraterniseront sur leur lieu de boulot avec les autres jeunes prolétaires, tous autour du pot à vingt centimes ou dans un bus qui déposerait les gens en bas de chez eux, quitte à être détourné pour desservir directement les cités soigneusement évitées par le parcours officiel ?...

Cette fin d'année scolaire s'annonce particulièrement répressive

pour ceux qui ont osé lutter à Vitry : alors que la cellule du P.C. à Jean Macé s'en prend dans un tract aux désespérados-à-la-violence-fasciste, dont « le journal Rock Against Police diffusé au lycée » (merci pour la pub gratuite !), l'amicale des locataires de Couzy prépare l'expulsion du trublion Mustafà et de toute sa famille

Naima, convoquée par la directrice deux semaines après le mouvement qui a suivi la mort de Kader, sait qu'on veut la vider du bahut à tout prix. On lui a conseillé un métier manuel, la cuisine par exemple.

Des bruits persistants courent sur le vidage des mômes vivant aux Maronniers, des C.E.S. Jules Valès et Rabelais. La municipalité veut raser cette cité maudite et fait pression de tous côtés pour arriver à ses fins... Pendant ce temps, Michel Bellet, le gardien qui a descendu Kader, a été libéré.



Ivry: baston au centre commercial

Pour les mecs d'Ivry, la zone c'est tous les jours au centre commercial Jeanne Hachette, seul lieu animé où il ne faut pas raquer toutes les 30 secondes : « là tu discutes avec les queums et les meufs qui se traînent à la sortie du bahut ou dans la journée, c'est tranquille ».

A une vingtaine, ils échangent les infos, les ragots et quelquefois les coups des embrouilles passées — c'était leur fièvre — Les magasins stock américain, les disques, les pompes : « tu peux t'équiper pour pas cher, presque "gratuit" ».

Les commerçants protestent auprès du commissariat. Les keufs descendent et ramassent « au hasard des gueules bronzées, ceux qui ne courent pas assez vite ou ceux qui ont la conscience tranquille ».

Ils te tabassent, ils t'insultent, ils font leur boulot quoi ! De ponctuelles, les descentes deviennent systématiques. Les keufs nous font chier tout le temps pour n'importe quoi ; même si tu fais rien, pour eux tu fais quelque chose. On dirait qu'on les dérange rien qu'à être assis là. De temps en temps l'exaspération aidant, c'est la baston. « L'autre coup ils ont chopé une dizaine de queums parce que soit-disant ils avaient tiré des trucs, ils les ont contrôlés et ils voulaient sec en embarquer 3 ou 4, mais les autres voulaient pas se laisser faire. Alors ils ont tous cartonné contre les keufs. Y a une balance qui a téléphoné et le commissariat a envoyé des renforts. Du coup ils ont embarqué tout le monde au poste. »

Ils continuent à y aller galérer au centre Joanne Hachette...

En finir avec les cités ghettos!

Après la longue action menée par la municipalité, le 18 mars, destruction du bâtiment C de la cité de transit SONACOTRA-Balzac...

La disparition de cette cité à Balzac est pour vous un résultat intéressant?

M. AUFORT:

Oui, car outre le fait essentiel de la sécurité des familles vivant dans cette cité qui avait dépassé sa durée de vie, j'ajouterais que cette disparition tend à diminuer l'implantation de familles immigrées dans ce quartier.



BONDY LE FASCISTE,

Toute la presse s'est mise à délirer sur les « rumeurs » et la « peur dans les cités », offrant une caisse de résonance inespérée aux fafs qui ont ainsi pu sévir toujours plus fort* sans que la résistance, toute aussi réelle, ait droit de cité en tant que telle, donc sans moyen de se répandre par les canaux traditionnels (presse, associations et organisations gauchistes, etc.). Or, loin de se cantonner dans la peur et une vengeance anti-fafs mythologique, les jeunes prolétaires immigrés et français ont inauguré une circulation transversale inter-banlieue inédite, entre eux. Leurs cités et leurs problèmes communs, non réductibles à la baston contre quelques bouffons fantasmant la virilité d'une race supérieure. Par exemple, parler de la peur des parents qui n'osent plus envoyer leurs mômes à l'école occulte la révolte des mères de famille contre la volonté de vider leurs mômes de cette même école, ainsi que le simple port d'armes dans les cartables au cas où les fafs descendraient réellement. La « rumeur » facilite le contact avec les habitants, comme en témoignent les multiples discussions improvisées entre des jeunes et des mères de famille dans le bus ou au marché, ou autour d'un pot offert par des prolos cassant la croûte à midi au bistrot, certains militants locaux de base du P.C. allant même jusqu'à échafauder des plans d'intervention directe contre les nazillons, dans leur bonne

tradition antifasciste, quittant leur habituelle réserve vis-à-vis de ces jeunes à qui il faudrait une « bonne guerre ».

Il nous est donc indispensable d'organiser nos propres canaux de circulation, de les assumer en tant que tels et non pas les voir interprétés et déformés par d'autres, même s'ils se disent nos amis, en sachant que l'action sur nos propres besoins est la meilleure garantie de l'unité la plus large. D'où l'idée qui fait son chemin de formaliser cette circulation par la constitution d'une coordination des groupes de banlieue.

* Bombages et collages massifs de propagande fasciste, à la sortie des écoles notamment, attentats contre la mairie de Rosny, la bourse du travail à Blanc-Mesnil, la synagogue du Raincy et le consulat d'Algérie à Aubervilliers ainsi que des locaux du P.C.F., puis attaques physiques contre les lycéens de Chelles et les jeunes immigrés des cités De Lattre et Blanqui à Bondy où une première fois, le vendredi 30 mai au soir, c'est une bande d'une quinzaine de zonards plus manipulés que convaincus par un consortium FANE-FNJ qui ont lacéré Mohamed, 19 ans, à coup de lames dans le dos, puis un commando plus restreint de militants d'extrême-droite plus âgés qui ont attaqué au cocktail molotov, enfin qui ont tiré au flingot à partir d'une caisse à Blanqui et à Bobigny...

Flics-fafs: le relai

A Bondy, il y n'y a jamais eu d'agressions racistes,* les contrôles de police de temps en temps mais très peu d'ennuis avec eux. Mais depuis un certain temps ils font des contrôles plus sévères. Avant les derniers événements qui ont valu l'intervention des flics, la seule altercation remonte à 6 mois. Alors que des jeunes se trouvaient dans un hall de la cité, les policiers sont venus les contrôler et les jeunes sont partis, un seul est resté et l'inspecteur de service lui a demandé le nom de ses copains, ce dernier n'a pas voulu lui répondre alors il a pris le carnet des mains de l'inspecteur et s'est enfui. Les inspecteurs sont venus perquisitionner chez lui et ont demandé à sa mère de se rendre au commissariat avec son fils. Après un entretien avec le commissaire qui lui a dit : « La prochaine fois que tu te fais tabasser au commissariat tu sors du bureau où tu te trouves et tu viens dans le mien. » Depuis les flics nous laissent plus ou moins tranquilles ; de ça on en a déduit que les flics ont dû se faire engueuler par le patron.

Maintenant les flics n'arrêtent pas de tourner dans la cité, ils contrôlent tout le monde et ne sont pas d'accord entre eux. A la suite de la deuxième agression, les flics avaient dit aux gars de la cité de se défendre eux-mêmes. Mercredi dernier les flics lors d'un contrôle le soir ont retiré les matraques des copains en disant que l'on n'avait pas le droit de se défendre nous mêmes en faisant des rondes par groupes armés (de barres), ce qui veut dire que si les fafs reviennent nous n'avons plus qu'à nous laisser touter la gueule en l'air (ben voyons !).

Au lieu d'arrêter les fafs, ils continuent d'arrêter les copains de la cité. Lundi 9 juin aux environs de 24 heures, 4 cars de cognes sont venus, probablement alertés par téléphone par un voisin pour embarquer trois gars qui étaient dans une voiture en train de discuter. Ils ont commencé à les emmerder, et les faisaient chier, les embarquaient et essayaient de leur mettre sur le dos les vols du coin, en jurant qu'ils nous auraient un jour ou l'autre.

Le copain a bien dit pendant l'entretien qu'il a eu avec le commissaire que les flics venaient pour rien

mais d'autres jeunes de la cité se sont opposés aux flics et ont accompagné leurs copains au commissariat, où on les a relâchés aussitôt. Le commissaire de Bondy est venu dans la cité De Lattre et a dit qu'il prendrait des mesures de sécurité pour faire en sorte que cette bande de fascistes ne viennent plus dans la cité. Bien sûr si les fafs ne viennent plus à De Lattre, c'est dans les cités voisines qu'ils descendront ou peut-être dans votre cité à vous.

Un intermédiaire de la bande fasciste s'est présenté au commissariat de Bondy. Le commissaire de Bondy leur a simplement demandé d'arrêter les dégâts. C'est le commissaire lui-même qui nous l'a dit. La police contrôle les agressés au lieu de contrôler les agresseurs. Quand les flics sont là, il n'y a pas de bandes fascistes et vice versa, à croire qu'ils se passent le relais... Il ne faut pas attendre une aide des flics car nous avons affaire à la fois à un système policier et aux fascistes et cela ne date pas d'aujourd'hui...

* et les familles immigrées des cités à forte majorité maghrébine y habitent depuis 40 ans.

Deux jeunes immigrés de De Lattre - Bondy



ROCK Against Police est devenu une des « rumeurs » de Bondy, et non pas une réalité concrète sur le terrain, parce que sur place, il n'y a pas eu la détermination et l'autonomie d'initiative suffisantes pour gérer un concert qui soit non pas une lamentable fête foraine locale, mais un rassemblement offensif de jeunes des multiples cités de banlieues. Non pas que les jeunes des cités de Bondy aient laissé passer impunément les descentes fascistes. Ils se sont organisés eux-mêmes pour assurer des rondes nocturnes entre les différentes cités, et se sont armés pour parer à toute nouvelle descente de fafs, et ils discutent sans arrêt de ce qui leur arrive soudainement. Mais il faut bien dire que jusque-là, la ville de Bondy était plutôt sereine et qu'un certain consensus social incluant les familles immigrées y régnait. Père municipalité socialiste, Bondy donne l'impression d'un havre de paix pavillonnaire d'où émergent quelques blocs de béton dont la construction a été planifiée à la fin des années 50 - début 60.

Dans le centre ville, en face de la mairie, la cité De Lattre accueille quelques centaines d'immigrés arabes et portugais pour l'essentiel. Les

jeunes de la cité sont plutôt dans le genre bosseur, soit au lycée soit au taf : ils triment en fixe ou intérim comme mécanos, magasiniers, peintres en bâtiment à Bobigny ou Paris-nord. Ils n'ont pas trop le temps de zoner, de galérer dans les embrouilles des lascars de Bondy-nord, cité assez concentrée de 10 000 personnes d'où partent en ronde les commandos qui n'ont pas peur de s'armer pour bouffer du faf. Du petit faf que ceux de De Lattre ont côtoyé au bahut en classe, au militant organisé d'extrême-droite. Les jeunes immigrés de Bab-el-oued-Blanqui, cités plus excentrées, les appellent « les kamikazes » avec un zeste d'admiration, alors qu'eux-mêmes, plus individuels par rapport à l'ambiance d'ensemble de leur cité, font dans la créativité et la dérision. « Des fous, des drogués », commentent certains. En tout cas, c'est eux qui s'engagent à tenir un Rock Against Police dans leur cité, dégoûtés de la valse-hésitation de De Lattre, où les flics composent trop facilement avec les lascars. Les keufs circulent librement dans la cité, le commissaire vient régulièrement se tenir au courant de la situation et des problèmes, ils proposent même d'introduire des chevelus pour fliquer les provocateurs-façon-autonomes qui rôdent, mettant en

péril l'omniprésence quotidienne de l'Etat que le préfet et Stoléru sont venus réaffirmer en personne par le biais d'une visite « anti-raciste » à Mohamed, la victime de De Lattre. Les lascars déclinent poliment, protestent contre l'inefficacité de la police (que certains ont même demandé pour assurer leur protection), mais on ressent rarement la haine des flics, ou même des fafs, qu'expriment spontanément les jeunes prolétaires lorsqu'ils gueulent « flics hors des cités » et qu'ils mettent concrètement en place des moments de contre-pouvoir dans leur cité, empêchant les flics d'y faire la loi.

L'assimilation du consensus social commence par la critique, puis le reniement de comportements dits a-sociaux qui forment notre loi quotidienne de résistance à cette société-là, et elle mène vite à une rupture de la solidarité naturelle existant entre les jeunes prolétaires considérés (à tort ou à raison, on s'en fout) comme des délinquants potentiels.

Se détacher à tout prix de l'image de « loubards » relève de cet esprit-là, revient à enfoncer encore davantage les keufs qui zonent un max, voire à les balancer aux flics, et contribue à alimenter la psychose anti-jeunes. Les keufs, malgré ton fayotage, l'enculeront quand même : n'ont-ils pas déjà fiché 20 000 jeunes de la Seine-St-Denis comme délinquants potentiels, c'est-à-dire un sur quatre des moins de 18 ans du département.

Alors faut pas déconner dans le discours modérateur et « responsable » parfois mis-en-scène à De Lattre. A gratter un peu, on y découvre d'ailleurs une réalité sociale plus crue : ça fait belle lurette qu'il n'y a plus de gardien « entreprenant » dans la cité, plus qu'une gardienne s'occupant des poubelles, c'est tout, les autres se sont tous sauvés après s'être fait casser la baraque. Les mecs, ils bossent, c'est sûr, mais il y en a plus d'un qui magouille pour ne pas aller au taf ou à l'interro au bahut... La réalité d'une somme de pratiques quotidiennes dont la légitimité n'est encore proclamée qu'à travers le juke-box ou l'auto-radio branchés - comme par hasard - sur « POLICE-MILICE » ou « ANTI-SOCIAL » !

Ç A S ' E C R A S E

La rumeur d'une descente de fafs à la Courneuve, parvenue des écoles du coin n'a fait qu'un tour dans les grandes cités des « Quatre mille », Henri Barbusse, Moulin Neuf, Clos St-Lazare et surtout du Vert Galant à Saint-Denis : le matos est récupéré au L.E.P. ou sur des chantiers, on trouve des caisses pour sept, huit ou dix lascars et les premières patrouilles nocturnes s'entrecroisent dans la pagaille. Pas de fafs, mais les flics, qui se tiennent pour une fois à carreau. Vendredi 13 au soir, plusieurs centaines de jeunes prolétaires, arabes, antillais et même des gitans se rencardent spontanément « aux Quatre mille » à La Courneuve, dans l'attente des bouffons de fafs qui n'ont encore nul part déboulé dans ces grandes cités mal famées où les flics entrent à peine. Même pour les bombages, ça craint pour eux. C'est tout juste s'ils parviennent à tracer leurs saloperies aux alentours déserts de cités dans la nuit. Les ilôtiers des « Quatre milles » se font tout petits devant les groupes de mecs qui leur lancent : « Mort aux Vaches ! », ne camouflant même

plus leurs tarpès et leurs carabines 22, tandis que ça discute dans tous les coins de tout, aussi bien des fafs que des embrouilles et des dernières galères. Les groupes se concertent, se répartissent le territoire à défendre et se filent rencart le lendemain au Moulin Neuf à Stains, puis se tirent dans leurs caisses. Le lendemain, les vieux descendront petit à petit pour encourager et féliciter leurs mômes qui ont brisé l'inertie et la peur ambiante, réintroduisant l'optimisme.

Les lascars continuent à se voir d'une cité à l'autre, mais moins souvent et plus décontractés. Ils reprennent leurs habitudes, leurs galères au Kiss-Club ou dans les fêtes fleurissant en banlieue en cette fin juin — certains se sont même fait casser la tête à la fête du P.S.U. — mais il reste quelque chose, pourtant, une certaine disponibilité soudainement politisée, pour faire face aux mauvais coups, d'où qu'ils viennent.

Anti-fascisme: contre-enquête



La FANE est dans tous les collimateurs depuis quelques semaines. Après les attentats contre le M.R.A.P. et Daniel Hechter à Passy, onze militants « néo-nazis » ont été interpellés puis relâchés 48 h après, manque de preuves. Ils sont décrits comme des nostalgiques débiles du nazisme, réprouvés même par l'extrême-droite. Pourtant on voit fleurir des bombages co-signés FANE-F.J. 93 et les zonards en cuir noir et aux cheveux longs qui se vantent de certaines actions de la FANE n'ont rien à voir avec les caricatures de fascistes d'Assas...

BONDY, le 30 mai, première attaque contre la cité Delattre. Une bande de grands blonds aux yeux bleus et au crâne rasé font de la sculpture au rasoir sur le dos d'un jeune arabe, ça c'est la version « Libé » et « gôchiste ». Pour les flics ce sont des embrouilles entre bandes rivales.

Deux points de vue différents, dus aux intérêts différents des uns et des autres. Pour les gôchistes, c'est une version commode, qui ne vient pas bouleverser leurs schémas traditionnels sur le fascisme et le racisme, ne voulant pas voir qu'aujourd'hui les stratégies fascistes ont évolué en les rendant d'ailleurs plus dangereuses; et surtout ne vient pas bouleverser leur compréhension de l'immigration, ils ont déjà mis pas mal de temps pour comprendre l'importance des luttes de la classe ouvrière multinationale, si maintenant les jeunes immigrés viennent mettre leur grain de sel, surtout avec les comportements incontrôlables qu'ils trimbalent, alors cela devient carrément chiant pour eux, vu la vivacité d'esprit et la détermination qui caractérise ces pauvres chéris! De l'autre côté, pour les flics, il ne faut surtout pas laisser une quelconque place à la « rumeur » sur les fafs, dès fois qu'en les poussant trop loin on

ne les oblige à rendre publiques les infos très précises qu'ils possèdent sur ces milieux, où la frontière entre services de polices et extrême-droite est très trouble, ils préfèrent garder au chaud les infos afin de pouvoir les utiliser en cas de besoin de main-d'œuvre à bas prix, l'avenir étant si incertain...

Au niveau actuel de contre-enquête, il semblerait que la première attaque a été dirigée par des fafs qui ont utilisé des « zonards », en prétextant des embrouilles, afin de les lancer à l'assaut de ce qui devient la cible principale pour les fafs : les jeunes immigrés et leurs bastions, les cités.

Nous ne sommes pas d'accord pour parler du fascisme et du racisme comme il y a dix ans, sans mettre à nu leur stratégie actuelle, sinon nous répondrons à côté de la plaque en ne désignant pas les cibles réelles.

L'axe central de cette stratégie semble bien être la pénétration des bandes de jeunes prolétaires, afin d'utiliser leur potentiel énorme de révolte et de violence pour le diriger contre les cités et les jeunes immigrés. Le racisme n'étant qu'un des aspects de cette stratégie, ce qui est visé surtout, c'est le jeune prolétaire de la deuxième génération d'immigrés, comme figure sociale qui pose de plus en plus de problèmes de par ses comportements de rupture et la radicali-

Luttons contre les fascistes, tous ensemble :

IMMIGRES — FRANÇAIS

Contre leurs agissements du style commando et para-militaire, sur BONDY — LIVRY-GARGAN — CHELLES et bien d'autres communes dans le 93 ainsi que d'autres départements.

Nous dénonçons la responsabilité de la police locale, qui rejette toutes hypothèses d'attentat fasciste.

N'agissons pas isolés, organisons-nous tous ensemble, cité par cité, banlieue par banlieue.

Tous ensemble, n'acceptons plus « le monde de sécurité » des flics dans nos cités.

N'acceptons plus le silence, les contrôles racistes et les ratonnades.

Agissons en masse, refoulons les flics en dehors des cités.

Mobilisons-nous à chaque projet d'expulsion, à chaque contrôle raciste, à chaque agression !

Ne restons plus seuls, contactons les cités voisines.

JEUNES IMMIGRES DES CITES

sation de son refus de cette société de merde... Pour l'Etat et les fafs, il faut à tout prix développer la peur parmi ceux-ci, afin d'empêcher la jonction et la circulation de cité à cité, de banlieue à banlieue, en obligeant les jeunes à se terrer dans les caves d'H.L.M., et à revenir complètement sous le contrôle des familles.

Depuis quelques temps déjà, essentiellement sur Paris, on remarquait dans quelques coins fréquentés par des bandes de jeunes que des sergents-recruteurs fafs (par exemple le F.A.N.E...) commençaient à trainer, pour tenter de recueillir certains jeunes un peu paumés.

Jusqu'à maintenant ces tentatives ont pratiquement toutes échoué, mais en raison des dangers que cela représente, il nous faut approfondir la contre-enquête sur les fafs qui ne fait que démarrer. Et surtout il nous faut renforcer la vigilance et la mobilisation dans les cités et dans les bandes en se dotant des moyens adéquats. A ce propos il faut signaler le rôle néfaste joué par les gôchistes, directement ou à travers certaines associations culturelles qu'ils magouillent. Ils ont tenté tout au long des événements de Bondy, d'empêcher toute riposte appropriée contre les actions fafs, qui peuvent être considérées

en règle à laquelle on ne répond pas en emmenant les jeunes des cités faire des pique-niques à la campagne (le 7 juin) ! « Libération » venant renforcer cette tendance comme par hasard, Bondy étant l'occasion pour lui d'écrire un nouvel épisode de son fameux feuilleton à succès « PEUR SUR LA VILLE ! »

Toute tentative d'infiltration, toute action des fafs doivent être écrasées dans l'œuf par la violence mais en ne se livrant pas à l'amalgame et à la caricature (pas vrai « Libé » ?) : tout jeune avec des rangiers et au crâne rasé n'est pas obligatoirement un taf !

PRISONS

FAIRE SORTIR NOS COPAINS



Beaucoup trop de copains tombent, partout, pour des raisons diverses. Le secteur démocratique les lâche souvent lorsqu'il s'agit d'actes de délinquance, se réservant les cas d'injustice les plus flagrants pour faire campagne, ou alors il s'indigne des cas qui font jurisprudence comme l'emprisonnement des jeunes immigrés de 13/14 ans ordonné par le Parquet à Nanterre, pour des vols à l'arraché. Il refuse d'assumer les comportements délinquants, et se cantonne

au mieux dans une position humanitaire de principe, même quand il s'agit de lascars avec qui les démocrates ont pu bosser contre des expulsions par exemple.

Nous-mêmes obtenons avec difficulté les informations qui arrivent trop tard et parfois déformées. Les avocats - quand les prisonniers en ont - reflètent les éléments de chaque dossier, mais il faut galérer d'un cabinet à l'autre pour retrouver l'avocat qui s'occupe de l'affaire. Après avoir retrouvé les copains, les faire sortir le plus vite possible et anticiper sur les risques d'expulsion à la sortie. Pour y arriver, il est urgent de rationaliser toutes les capacités de mobilisation de ceux qui sont dehors (les familles, les amis personnels, ceux qui circulent d'une banlieue à une autre, les avocats...) pour le soutien politique et financier, et pour relayer les luttes des prisonniers contre les conditions de détention, le travail à l'œil, ou contre la prison tout court. Il y a aussi besoin d'enrayer le mythe de la prison entretenu dans la zone, mythe qui amène les lascars à ne prendre aucune précaution, et à tomber pour des conneries.

Dans les prisons, les lascars font connaissance avec d'autres : ainsi Fleury devient une plaque tournante des banlieues parisiennes, pas seulement pour les caïds, mais aussi pour les mineurs (il n'y aurait que 67 mineurs français pour mille petits zonards en taule). Des luttes s'y fomentent, aboutissant à des moments de révolte collective comme la grève de la faim de 700 prisonniers lancée par Taleb Hadjaj et ses amis en Q.H.S., ou la mutinerie de la prison immigrée de Riom (été 1979).

L'Etat qui voit ses prisons se transformer en poudrière, prévoit pourtant encore davantage de peuple derrière les barreaux. La loi Peyrefitte « Sécurité et liberté » est explicite en ce sens. Aussi allons-nous assister à une extension des prisons... Comme à Cergy-Pontoise, ville nouvelle, en proie à une répression de tous les instants.



Un centre pénitentiaire de six cent cinquante places pourrait être édifié à Cergy-Pontoise

Rejeté en 1979 par la municipalité d'Osny (Val-d'Oise) le projet de construire, dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise un centre pénitentiaire, n'a pas pour autant été abandonné. Et c'est aujourd'hui à Méry-sur-Oise, toujours dans le périmètre de la Ville nouvelle, que le ministère de la Justice a porté son choix : un terrain de 12 hectares, servant actuellement de champ d'épandage, et appartenant à la Ville de Paris. Deux enquêtes d'utilité publique ont été prescrites par la préfecture du Val-d'Oise, avant que ne soit pris l'arrêté d'utilité publique.

Les habitants de Méry auront donc, du 16 juin au 5 juillet pour consulter les dossiers d'enquête, à la mairie et y inscrire leurs éventuelles observations. Vieux de treize ans, ce projet avait été décidé par le ministère de la Justice, au titre de son programme d'équipement 1980 et pour « soulager » la prison de Pontois. En effet, celle-ci composée de bâtiments vétustes n'est prévue que pour 90 détenus alors qu'elle a dû déjà en accueillir jusqu'à 300. Le ministère de la Justice décidait alors l'acquisition d'un terrain à Osny et lançait aussitôt son projet. Idée mal accueillie par la municipalité d'Osny dont le maire M. Christian Gourmeien (P.R.), est également président du Syndicat communal de l'aménagement de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise.

La prison aurait été située trop près des habitations et, en outre, selon le maire, « il aurait été impossible de réaliser une infrastructure routière dans la commune sans supporter une partie des frais. Nous sommes suffisamment de trouver de voirie à réaliser ! Sans compter les travaux d'adduction d'eau ».

Le futur centre pénitentiaire accueillera 650 détenus. Il comprendra une maison d'arrêt de 390 places (360 hommes et 30 femmes) pour des prévenus et des détenus condamnés à des peines inférieures à un an de prison et un centre de détention régionale réservé à 260 détenus condamnés à des peines de moins de trois ans. 250 à 300 fonctionnaires assureront le fonctionnement du centre. Quant au coût de cette réalisation, il serait de l'ordre de 100 millions de francs.

À Méry, le centre pénitentiaire se situera à 3 kilomètres du centre de la commune. Ce qui explique peut-être, pour l'instant, l'absence de réactions de la part des habitants. Si l'enquête publique débouche sur des résultats positifs, les travaux devraient commencer dès la fin de l'année.

ALFORTVILLE



O n'était avec P... à prendre le frais, il était l'heure du matin quand tout à coup, dans la rue, on voit un clebs. Il tirait la langue, comme il le faisait chaud toute la journée, on voyait bien qu'il avait soif, alors on



lui ouvre un tobaco pour lui filer un peu de flotte. Le chien était tout content et il nous lâchait plus.

Après ça comme il avait l'air abandonné, on a pensé qu'il avait peut-être pas clapé depuis un bout de



temps, alors comme on était pas loin du « cours des halles », on s'est dit qu'on pourrait lui trouver à bouffer là. La grille était assez large pour laisser passer le bras. Je pouvais mon épaule pour aller plus loin, ça faisait pas mal de boucan. Y'a

une vieille qui nous matait à partir de chez elle mais j'en avais rien à foutre, à un moment, elle ouvre la fenêtre et nous gueule d'arrêter sinon elle appelle les flics, nous on lui explique que c'est pour le clé-

ON réduit trop souvent « la banlieue » à la ceinture ouvrière parisienne, en oubliant que chaque centre urbain développe ses propres banlieues avec les problèmes qui y sont partis et similaires.

Ainsi la métropole lyonnaise, où les gestionnaires du tissu urbain adoptent une politique que nul n'a encore osé mettre ouvertement en pratique ailleurs.

Les centres villes se recomposent et on y voit apparaître la nouvelle figure sociale porteuse des aspirations « gauches » : petits cadres, techniciens, profs...

Les immigrés sont utilisés pour justifier du dépeuplement de quartiers tant socialement (les commerçants leur reprocheront de faire fuir la clientèle) que structurellement (pour les promoteurs : « ils pourrissent l'habitat et le cadre de vie »), puis ils seront ensuite évacués le plus loin possible. Entre temps, ils auront payé plusieurs fois le prix de la démolition des quartiers convoités par les promoteurs immobiliers. Les immigrés développent au centre du vieux Lyon une vie sociale et un réseau de communication plus dense que dans les Z.U.P. lointaines, du fait de son emplacement stratégique dans la ville qui facilite la convergence des gens, ce qui explique l'attachement à leur quartier.

A Marseille, Porte d'Aix, la destruction d'un quartier immigré du centre ville au profit d'un centre commercial a fait ressortir cet attachement tant des célibataires que des familles à des lieux privilégiés de rencontre et d'échanges.

Les célibataires ont préféré se disperser dans la ville plutôt que d'aller se reloger mieux en banlieue ou en foyer. Quant aux familles, refusant les cités de transit (provisoire qui dure, gérées par « des spécialistes »), ou les H.L.M. (à 60 bornes, sans équipement, avec seuil de tolérance), elles ont simplement traversé la rue d'Aix pour s'installer dans les logements vacants (quand il y en avait).

A Lyon, la Croix-Rousse, abandonnés des familles françaises, devient une casbah au cœur de la ville. Pour les jeunes qui y zonent, aucune structure d'accueil. Dans un vieux local appartenant à la CIMADE, on les retrouve en train de préparer le DISCO du samedi soir qui réunira tous les mecs et les meufs du quartier. « Y'a beaucoup de jeunes ici, alors comme y'a rien pour s'amuser on doit s'organiser nous-mêmes. On paye pour avoir la salle... et on fait payer les gens qui viennent. » Sur le quartier plus laconiquement : « ce qu'ils cherchent c'est nous jeter d'ici et tout démolir ou tout remettre en état mais pour les Français, pas pour nous ». De fait la rénovation est possible, il suffit d'assurer le minimum d'entretien. Pour l'heure même le ramassage des ordures n'est pas effectué régulièrement.

Obliger les familles immigrées à partir vers les zones périphériques c'est le but avoué. Les jeunes et leurs familles sont chez eux à la Croix-Rousse et la banlieue « c'est trop loin, y'a rien là-bas, on va se faire chier, c'est la zone ».

Autre aspect de la rénovation : les propriétaires, eux, revendent sans prévenir leurs locataires et continuent de percevoir les loyers jusqu'à la démolition. Au moment de se faire expulser aucun recours n'est possible. Ce phénomène se reproduit aussi en banlieue.

A Saint-Priest, le quartier Bellevue (65 à 70% d'immigrés), une dizaine d'immeubles lépreux, gérés par une régie privée pour le compte de co-propriétaires. Ils vendent les appartements sans prévenir person-

ne. Une femme qui a racheté dix logements fait le ménage : elle vide tous les appartements sauf un, occupé par une famille française. « Je ne suis pas raciste, mais je ne veux pas d'Arabes : ils cassent tout, ils dévastent tout ». C'est elle aussi qui commercialise les appartements chics d'une résidence privée voisine. La présence ou non d'immigrés est un moyen de classement des cités (sans aménagement qualitativement supérieur) et d'en hausser ainsi le standing. En juillet 1979 le maire Louis Giraud prétend être impuissant et n'avoir aucun pouvoir légal d'intervention, dans ce genre d'affaires strictement privées. Bien qu'il soit vice-président de l'office H.L.M., il ne peut pas non plus faire reloger les familles dans les logements H.L.M. vacants — seuil de tolérance oblige !

A Villeurbanne, la municipalité gère le pourrissement de la situation à la cité « Olivier de Serre », véritable ghetto immigré au cœur de la ville qui doit laisser place dans l'esprit du maire à un ensemble

cartons sur du bicot. Henu pour les rassurer, organise des perquisitions à grande échelle : tous les appartements sont visités, les C.R.S. descendant en commandos, cassent les lourdes, terrorisent les vieilles, bastonnent les jeunes mais ne trouvent rien ; simplement il faut faire peur, obliger les jeunes à se terrer ou déguerpir. Le P.C. « sécurité et tranquillité » exige qu'Henu rase la cité sans demander où seront relogées les familles.

Le 22 mai le syndicat C.G.T. des taxis demande à ses adhérents de refuser d'aller à Olivier de Serres surtout la nuit. Les commerçants (pâtisseries, crémères) demandent qu'on ne sanctionne pas un C.R.S. qui faisait des cartons sur la cité et font signer des pétitions en faveur de la France profonde... sa ville et en France.

Aujourd'hui à Olivier de Serre, il reste environ 91 familles qui dans un baroud d'honneur sans illusion continuent de résister aux

« La qualité des appartements varie d'une allée à l'autre et pour ce que c'est, les prix des loyers sont trop élevés. Le pourcentage de non-paiement avoisine les 30%. Pour ceux qui ne peuvent pas payer leur loyer c'est tout de suite les poursuites, les saisies. Souvent les gens déménagent à la cloche de bois (la nuit de préférence). Au matin les voisins constatent que c'est vide et préviennent la loge ». Ce phénomène entraîne une grande rotation des familles. « Les gens changent continuellement, dans la ville mais aussi d'une ville à l'autre tout autour de Lyon. J'ai connu une famille qui avait fait 2 fois aller-retour Villeurbanne-Baux en deux ans. A chaque fois ils se dégoutaient ».

La mairie n'intervient que pour la forme sur le problème des maux logés, des saisies ou des expulsions : officiellement elle est contre.

à les exclure, avec leur famille (à demander aux offices H.L.M. de les expulser parce qu'elles ne respectent pas les engagements pris en signant leur bail de location) de notre commune et des frontières de Vénissieux ».

A la « Grappe » (cité de Vaulx-en-Velin), suite à la riposte de l'ensemble des familles lors de la tentative d'expulsion d'un jeune, il s'est développé une zone de contre-pouvoir où les jeunes et leurs familles ont mis hors jeu les flics et ont déposé le P.C. de son pouvoir sur la cité. Le lien indispensable avec les autres cités de la Z.U.P. de Vaulx où s'installent de plus en plus de familles immigrées est assuré par les galères du samedi soir, moment où tous zonent et échangent les infos, par les concerts de rock (nombreux dans la capitale du rock français et moyen sans doute de casser les moments de révolte et d'offensivité des mecs dans la région) ce qui permettra de casser le quadrillage militaire et d'éviter l'éjection des familles de la « Grappe ».

A cela le maire Jean Capvievic, renchérit en complétant l'argumentation par la délation, l'auto-défense, le flicage permanent de la Grappinière. Echarpe tricolore en avant, le maire vient à partir de la camionnette sono municipale, haranguer « la grappe » :

« Une poignée de voyous prétend semer la panique par de lâches délits. Vandalismes, vols et incendies de voitures, agression contre l'école, contre les ouvriers du bâtiment, sabotages d'installations publiques et de chantiers, attaque contre les militants du P.C. C'est contre les habitants des cités que sont commis ces actes. La municipalité est décidée à agir. Nous exigeons que la préfecture de police mette les voyous à la raison et que l'office de H.L.M. disperse les familles. Les familles de délinquants seront mises dans l'obligation de payer les dégâts commis. Prenez votre sécurité en main, faites respecter la légalité. »

Vendredi 27 juin, 30 jeunes de la cité ont même fait irruption dans une réunion d'« information » sur le thème « sécurité, tranquillité à la Grappinière, mieux vivre dans la cité », organisée par le P.C. à l'école Jean Moulin. Ils ont commencé à casser la tête à ceux qui « raionnent comme les flics » avant de se bastonner avec les renforts de police arrivés peu après.

Ceux qui sont visés, jeunes immigrés des zones périphériques, sont ceux qui donnent tout sa vigueur à l'ensemble du tissu social urbain l'amènent en pratique à la contestation quotidienne de l'ordre social en place.

Le P.C. à l'avant-garde de la répression sociale déborde tout le monde sur la droite et au-delà de tout pouvoir tente d'écraser toutes les pratiques de contre-pouvoir et d'étouffer la contestation.

Au-delà des réponses ponctuelles à chaque situation, il nous est nécessaire de faire émerger au niveau de masse (coordination inter-cités) nos nouvelles formes de luttes et nos revendications propres qui restitueraient aux luttes sectorielles du logement et du cadre de vie leur cadre politique (qui reste par ailleurs à développer). Les propositions immédiates que nous posons sont la grève des loyers dans toutes les cités en cours de « dégrèvement » la réduction du loyer dans celles qui sont « invivables », l'aménagement des locaux collectifs ouverts à tous et gérés par les habitants avec du fric donné par les communes, l'arrêt de l'ilotage.



essentiel chie. Olivier de Serres, cité d'urgence — transit rapide — pour les rapatriés d'Algérie qui laisseront le plus vite possible la place aux immigrés pour qu'ils puissent amortir le prix des constructions ; la régie SIMON se contente d'augmenter les loyers en n'assurant aucun entretien. Les dernières familles françaises se tirent, elles mettent leurs enfants à l'école libre et dans les écoles communales du quartier, 90% d'enfants immigrés.

Autour des résidences de luxe, en bas au fond du trou Olivier de Serres. Sur les 6 bâtiments, 2 sont détruits mais pour les autres où 600 personnes continuent de vivre rien. La mairie laisse les bâtiments se désagréger sur pied (du fait du non entretien les murs se lézardent, les piliers de fissurent, etc.), ne ramasse plus les ordures ménagères, organise des provocations quotidiennes (descente de flics qui sont chassés à coup de pierres ou de fusils), n'entretien plus la vie publique, fait couper l'eau chaude, etc.

Charles Henu, le maire (P.S.) a le premier financé des milices d'auto-défense, déclaré qu'il fallait réduire le nombre d'immigrés dans sa ville et en France

Les Français du quartier achètent des « 22 » et rêvent de faire des

descentes de flics (qui se multiplient) et refusent de partir si elles ne sont pas relogées dans la ville.

La stratégie de tension et d'isolement des immigrés inaugurée à Villeurbanne s'est continuée à Vaulx-en-Velin. Là, le maire (P.C.) signe des dérogations à la régionalisation, c'est-à-dire que les mères de famille françaises peuvent refuser d'envoyer leur enfant dans les écoles où elles jugent qu'il y a trop d'enfants immigrés.

A la Z.U.P. où logent les familles ouvrières dont 40% de familles immigrées, la mairie étouffe toute la vie associative indépendante. Elle revendique pour elle seule la gestion des mètres carrés sociaux (locaux collectifs, prévus dans le bail et construit par le promoteur) après que l'association A.P.A.C.S. (regroupant les architectes/promoteurs, la mairie, les habitants) qui s'en occupait avec les habitants, se soit auto-dissoute.

Les habitants de la Z.U.P. premiers concernés proposent des solutions, mais la mairie bloque tout : l'attribution des crédits, voire même le simple accès aux locaux.

Les jeunes zonent, sans aucun moyen de circulation, ni pôle de fixation ; ils ont mis le feu à la garderie/bibliothèque...

« Dans la Z.U.P. une famille française, de quinze personnes, vivait dans un logement petit, délabré, insalubre. On s'est bagarré, pour les faire reloger, avec l'amical des locataires. On a été à la mairie, le maire s'est déplacé, l'écharpe tricolore, les photographes de presse. Il leur avait trouvé un appartement de fonction vide à « la Grappinière... mais deux mois plus tard l'appartement était attribué. Ils ont expulsé la famille qui a dû aller s'installer dans un cabi de la cité, qui servait de local aux poubelles. Ils y sont restés jusqu'à ce que nous leur trouvions un logement ».

A Vénissieux, le maire n'hésite pas à préciser publiquement l'enjeu, qui est bien le contrôle complet de la vie sociale par le P.C. sur tout son territoire. Il appelle à la délation de masse et à la légitime défense en invitant les habitants des cités à se grouper pour l'organiser puis plus loin précise les cibles : « Nous irons jusqu'à l'explosion de certaines familles dont les membres auront été reconnus coupables d'actes de violence, de vandalismes, d'agressions (assassinat d'arbres dans la ville, vol des outils des jardiniers municipaux par des bandes de jeunes nord-africains, voyous qui agressent) les militants du P.C. au bal communiste à Vaulx-en-Velin). Nous n'hésiterons pas, surtout s'il s'agit de récidivistes,



Ali a 13 ans.
 Il est fin, il est intelligent.
 Il est beau.
 Sa mère est très malade.
 Avec des copains,
 ils ont volé une voiture.
 Il est mort de l'accident.

Ali a dit
 C'est vrai, elle ne fait rien que maigrir et crier
 et quelquefois manger
 Et quand elle retourne là-bas, ça va.
 Mon père, il devrait la jeter.
 Elle t'a donné la vie...

Ali a dit
 Je n'ai pas demandé à vivre
 Les oiseaux jouent avec les fleurs et le soleil
 Les poissons tournent dans les océans vermeils
 Et moi j'ai quatre murs, ils sont tous pareils.
 Tu as l'école...

Ali a dit
 Je n'irai plus à l'école
 Le maître dit c'est toi qui voles et c'est encore toi et toi
 Je vole, mais pas à l'école, nous volons à qui a de quoi
 Oui je vole et pourquoi pas ?
 Ceux qui ont tout, moi j'en rigole...
 Je n'irai plus à l'école. Mon maître il ne m'aime pas.
 Et les autres...

Ali a dit
 Les autres, ils ne m'ont rien fait
 Dites-moi pourquoi je les hais
 Je les regarde et je voudrais leur cracher à la figure
 Rien, rien, ils ne m'ont rien fait...
 Peut-être est-ce que je devrais partir, partir.
 Et les copains, hasardai-je doucement
 frappée par un tel désespoir...

Ali n'a rien dit
 Et l'imam a baisé le dur visage
 D'enfant, libéré. Puis le père.
 Mohamed, le petit frère, a posé sur le linceul blanc
 un coquelicot, un seul.

Comme une goutte de sang,
 Une seule goutte de vie
 Jaillie de la terre de honte.

Dis-nous encore, Ali...

MARSEILLE - « Rock
 against Police » avec les
 groupes Dada 9, Allieurs,
 Baron rouge, Nitrate,
 Slogan, Led destroyer,
 Special Service, Flies
 against rock, Game Over,
 Hygiène garantie, Vicious
 Wilk... Des musiciens
 exclusivement régionaux
 pour du rock, reggae, punk,
 new wave novo... Cet
 après-midi à partir de 15h
 au cinéma Viate, impasse
 Bonnet dans le quartier
 nord.

RECONNAISSANCE JURIDIQUE

Expulsions: un avocat en campagne contre leur illégalité

300 000 lascars
incasables
au boulot
mais ils veulent tous
l'OSEILLE

"La deuxième Génération des immigrés, lance un défi à la Société Française." C'est le constat de la commission Culture et Immigration récemment remis au Gouvernement, qui laisse entrevoir une refonte de la politique de l'Etat Français à l'égard d'une population immigrée "stabilisée" à 4 millions de personnes qui n'ont plus les mêmes problèmes qu'il y a dix ans, comme l'explique le perspicace Stoléru. Et d'anticiper sur leurs exigences sociales et culturelles: "Les jeunes immi-
grés ont des besoins spécifiques;"

L'Etat va les satisfaire à coups de subventions. Exemple: les 15 millions de Francs que le Fond d'intervention Culturel va investir en 1980 "pour les équipements culturels dans les banlieues" ou en core la reconversion des associations d'alphabétisation en centres de préformation et la prévision d'une augmentation de 20% du nombre des jeunes immigrés chômeurs, intérimaires, travaillant au noir ou sortant de taule, dans les stages Barre en formation professionnelle, etc...

L'Etat prévoit même une certaine prédominance des jeunes immigrés dans une partie du tissu social et prend les devants: "... il faut faire profiter le plus largement possible les enfants français de l'éducation inter-culturelle des jeunes immigrés."

Mais cette anticipation sur nos besoins est déjà mal barrée. Elle écarte en effet le principal, à savoir le refus de l'intégration et du contrôle politique qu'elle implique sur nos vies. Beaucoup trop de nos copains sont en taule parcequ'ils ont refusé ce monnayage et aujourd'hui ils tombent sous le coup de la loi Peyrefitte qui tend à les exclure encore davantage.

Comme quoi quelques observations sociologiques aussi perspicaces soient-elles ne sauraient modifier le fond de la politique de l'Etat Français.

Le rituel de la 23ème Chambre est parfaitement huilé: l'examen des « faits » par les juges n'exécède en général pas plus de trois minutes; le dossier établi par la police comprend 5 voire 6 procès verbaux que l'on peut résumer ainsi: la police: - Reconnaissiez-vous être en situation irrégulière en France? - Réponse de l'immigré: - Oui. Pour le tribunal, ces « aveux » suffisent à constituer l'infraction. Il peut et doit condamner, et il ne s'en prive pas.

Un jour pourtant, c'était le 8 juin dernier, arrivait devant la 23ème Chambre, Me Baloup, secrétaire de la Conférence du Stage, commis d'office par le Bâtonnier pour défendre les prévenus.

Ce jour-là, comparait Urbain Glakar, poursuivi pour « infraction à arrêté ministériel d'expulsion », 30 ans, Togolais. Glakar est père de deux enfants, travaille et réside en France depuis 1974. Le 8 juin à 18 heures, à la station de métro « Gare de l'Est », il est victime d'un contrôle de police. Il s'avère qu'il est frappé d'un arrêté d'expulsion « considéré que la présence de l'étranger sus-désigné sur le territoire français est de nature à compromettre l'ordre public ». L'arrêté avait été pris le 20 mars 78, après que Glakar eut été condamné à 10 mois de prison dont 6 avec sursis (déjà par la 23ème), pour un petit vol qu'il a toujours ni avoir commis.

Jusqu'ici, rien de particulier. La routine des flagrant delits.

Pour la première fois cependant, un avocat, Me Baloup, allait demander au tribunal de contrôler la légalité d'un arrêté d'expulsion. Pour cela, un seul moyen: obtenir la jonction de l'acte au dossier. Il n'y eut jamais. Agacé, le tribunal se voyait dans l'obligation de renvoyer l'affaire à plusieurs reprises, mais finissait par condamner Glakar le 5 juillet à trois mois ferme. Justifiait sa condamnation en ces termes: « (...) la décision d'expulser un étranger du territoire national est une mesure individuelle de police et d'ordre public qui relève de la compétence discrétionnaire du gouvernement. A ce titre l'appartenance de ses motifs échappe au contrôle de l'ordre judiciaire ». En clair, estime le tribunal, il n'a pas à contrôler une décision administrative.

Evidemment, Me Baloup faisait aussitôt appel, et l'affaire était renvoyée le 12 décembre 1979 devant la 10ème Chambre de la Cour.

Pendant ce temps, il obtenait le soutien des Secrétaires de la Conférence et

du Bâtonnier de l'ordre des avocats, qui, mesurant l'importance du point de droit, allaient demander à Georges Vedel, Juge des facultés de droit, de se prononcer.

Entre temps aussi, l'avocat parvenait à faire mettre son client en liberté, par une décision de la Cour d'Appel.

Le 12 décembre dernier, il revenait devant la Cour. Fort des conclusions rédigées par le Doyen Vedel, sous forme d'un mémoire d'une quarantaine de pages, que l'on peut résumer ainsi: « Le juge répressif peut et doit contrôler si l'administration ne s'est pas trompée ». Pour une raison simple: « Les arrêtés ministériels d'expulsion risquent d'être entachés d'erreur de droit, mais aussi d'erreur manifeste d'appréciation des faits ».

Or, l'administration commet des erreurs de droit, poursuit le Doyen, en prenant automatiquement des décisions d'expulsions à l'encontre d'étrangers qui ont été condamnés. Quant au contrôle de la légalité des arrêtés d'expulsion, « il va de soi, lorsque par exemple, un étranger est expulsé non en raison de la menace que sa présence fait peser sur l'ordre public, mais en raison d'une condamnation pénale passée qui, en l'espèce, n'implique par automatiquement une telle menace pour l'avenir ». Et de rappeler que le Conseil d'Etat a considéré que, contrairement à une opinion répandue, l'étranger n'était pas tenu en France, à la « neutralité politique ».

Voilà pour « l'erreur de droit », reste « l'erreur manifeste d'appréciation des faits ». Ce point vise cette fois l'autorité ministérielle, qui en contrariant ces arrêtés d'expulsion, « entérine des actes qui risquent d'être entachés soit d'erreur matérielle (une erreur sur la personne par exemple), soit d'erreur de droit, voire de détournement de pouvoir » (tous les ministres ne sont pas toujours habilités à signer de tels actes).

Pris de court, l'avocat général Ginsburger demandait alors un renvoi au 20 février prochain. Il n'avait pas prévu ce nouveau « Piège », même si quelques instants auparavant, il avait acquiescé à la démonstration de la défense.

En attendant, Urbain Glakar est en France, libre. Et si toutes les affaires d'expulsion pouvaient faire l'objet d'une pareille attention?

Le 12 décembre, il avait joué de principes de « droit interne »: mardi dernier 18 décembre pour un délit similaire, il avançait ceux du « droit externe » (entendez les accords, traités, conventions qui régissent les relations internationales de la France).

Au départ, le scénario est le même: obtenir du tribunal qu'il produise au dossier l'acte administratif, objet de la poursuite.

Le prévenu est, ce jour-là, un Sénégalais d'une trentaine d'années. Cuisinier, il travaille au noir, l'administration - sans la moindre explication - lui ayant refusé un titre de séjour. Le 28 septembre dernier, un arrêté d'expulsion est pris qu'on lui notifie un mois plus tard. M. Etienne n'a jamais été condamné - et c'est important. Il n'est pas non plus connu au fichier technique de la police (pour ses engagements politiques par exemple). Le 28 novembre, il est finalement arrêté sur son lieu de travail, la toque de cuisinier encore sur la tête. Mau-millart, il est conduit devant les « flags ».

Comme dans la précédente affaire, Me Baloup hérite du dossier, et, après consultation avec son client d'un jour, décide de repartir à l'attaque: il va exiger la contrôle de la légalité de l'acte.

Il faudra pas moins de 16 jours pour rechercher le document, 15 jours pendant lesquels M. Etienne restera en prison.

Pour finir, estimait le Doyen, « on ne peut admettre que le juge répres-

sif, serviteur de la loi, ne soit que le bras secourable de l'exécutif, obligé de punir celui qui contrevient aux ordres de l'administration sans pouvoir offrir à ces ordres sont légaux. On ne voit pas au nom de quel principe le juge judiciaire donnerait ou pourrait créer la liberté d'appréciation de celle-ci, la vertu de couvrir de telles violations de la loi ».

De son côté, Me Baloup devait ajouter un argument supplémentaire: la convention bilatérale signée entre la France et le Togo en 1963, qui, en matière d'expulsion, expose des critères bien plus exigeants que notre ordonnance de 1945: celle-ci se contentent d'énoncer « Une menace pour l'ordre ou le crédit public », pour expulser les étrangers.

Pris de court, l'avocat général Ginsburger demandait alors un renvoi au 20 février prochain. Il n'avait pas prévu ce nouveau « Piège », même si quelques instants auparavant, il avait acquiescé à la démonstration de la défense.

En attendant, Urbain Glakar est en France, libre. Et si toutes les affaires d'expulsion pouvaient faire l'objet d'une pareille attention?

Le 12 décembre, il avait joué de principes de « droit interne »: mardi dernier 18 décembre pour un délit similaire, il avançait ceux du « droit externe » (entendez les accords, traités, conventions qui régissent les relations internationales de la France).

Au départ, le scénario est le même: obtenir du tribunal qu'il produise au dossier l'acte administratif, objet de la poursuite.

Le prévenu est, ce jour-là, un Sénégalais d'une trentaine d'années. Cuisinier, il travaille au noir, l'administration - sans la moindre explication - lui ayant refusé un titre de séjour. Le 28 septembre dernier, un arrêté d'expulsion est pris qu'on lui notifie un mois plus tard. M. Etienne n'a jamais été condamné - et c'est important. Il n'est pas non plus connu au fichier technique de la police (pour ses engagements politiques par exemple). Le 28 novembre, il est finalement arrêté sur son lieu de travail, la toque de cuisinier encore sur la tête. Mau-millart, il est conduit devant les « flags ».

Comme dans la précédente affaire, Me Baloup hérite du dossier, et, après consultation avec son client d'un jour, décide de repartir à l'attaque: il va exiger la contrôle de la légalité de l'acte.

Il faudra pas moins de 16 jours pour rechercher le document, 15 jours pendant lesquels M. Etienne restera en prison.

Pour finir, estimait le Doyen, « on ne peut admettre que le juge répres-

sif, serviteur de la loi, ne soit que le bras secourable de l'exécutif, obligé de punir celui qui contrevient aux ordres de l'administration sans pouvoir offrir à ces ordres sont légaux. On ne voit pas au nom de quel principe le juge judiciaire donnerait ou pourrait créer la liberté d'appréciation de celle-ci, la vertu de couvrir de telles violations de la loi ».

De son côté, Me Baloup devait ajouter un argument supplémentaire: la convention bilatérale signée entre la France et le Togo en 1963, qui, en matière d'expulsion, expose des critères bien plus exigeants que notre ordonnance de 1945: celle-ci se contentent d'énoncer « Une menace pour l'ordre ou le crédit public », pour expulser les étrangers.

Pris de court, l'avocat général Ginsburger demandait alors un renvoi au 20 février prochain. Il n'avait pas prévu ce nouveau « Piège », même si quelques instants auparavant, il avait acquiescé à la démonstration de la défense.

En attendant, Urbain Glakar est en France, libre. Et si toutes les affaires d'expulsion pouvaient faire l'objet d'une pareille attention?

Le 12 décembre, il avait joué de principes de « droit interne »: mardi dernier 18 décembre pour un délit similaire, il avançait ceux du « droit externe » (entendez les accords, traités, conventions qui régissent les relations internationales de la France).

Au départ, le scénario est le même: obtenir du tribunal qu'il produise au dossier l'acte administratif, objet de la poursuite.

Le prévenu est, ce jour-là, un Sénégalais d'une trentaine d'années. Cuisinier, il travaille au noir, l'administration - sans la moindre explication - lui ayant refusé un titre de séjour. Le 28 septembre dernier, un arrêté d'expulsion est pris qu'on lui notifie un mois plus tard. M. Etienne n'a jamais été condamné - et c'est important. Il n'est pas non plus connu au fichier technique de la police (pour ses engagements politiques par exemple). Le 28 novembre, il est finalement arrêté sur son lieu de travail, la toque de cuisinier encore sur la tête. Mau-millart, il est conduit devant les « flags ».

Comme dans la précédente affaire, Me Baloup hérite du dossier, et, après consultation avec son client d'un jour, décide de repartir à l'attaque: il va exiger la contrôle de la légalité de l'acte.

Il faudra pas moins de 16 jours pour rechercher le document, 15 jours pendant lesquels M. Etienne restera en prison.

Pour finir, estimait le Doyen, « on ne peut admettre que le juge répres-

sif, serviteur de la loi, ne soit que le bras secourable de l'exécutif, obligé de punir celui qui contrevient aux ordres de l'administration sans pouvoir offrir à ces ordres sont légaux. On ne voit pas au nom de quel principe le juge judiciaire donnerait ou pourrait créer la liberté d'appréciation de celle-ci, la vertu de couvrir de telles violations de la loi ».

De son côté, Me Baloup devait ajouter un argument supplémentaire: la convention bilatérale signée entre la France et le Togo en 1963, qui, en matière d'expulsion, expose des critères bien plus exigeants que notre ordonnance de 1945: celle-ci se contentent d'énoncer « Une menace pour l'ordre ou le crédit public », pour expulser les étrangers.

Pris de court, l'avocat général Ginsburger demandait alors un renvoi au 20 février prochain. Il n'avait pas prévu ce nouveau « Piège », même si quelques instants auparavant, il avait acquiescé à la démonstration de la défense.

En attendant, Urbain Glakar est en France, libre. Et si toutes les affaires d'expulsion pouvaient faire l'objet d'une pareille attention?

Le 12 décembre, il avait joué de principes de « droit interne »: mardi dernier 18 décembre pour un délit similaire, il avançait ceux du « droit externe » (entendez les accords, traités, conventions qui régissent les relations internationales de la France).

Au départ, le scénario est le même: obtenir du tribunal qu'il produise au dossier l'acte administratif, objet de la poursuite.

Le prévenu est, ce jour-là, un Sénégalais d'une trentaine d'années. Cuisinier, il travaille au noir, l'administration - sans la moindre explication - lui ayant refusé un titre de séjour. Le 28 septembre dernier, un arrêté d'expulsion est pris qu'on lui notifie un mois plus tard. M. Etienne n'a jamais été condamné - et c'est important. Il n'est pas non plus connu au fichier technique de la police (pour ses engagements politiques par exemple). Le 28 novembre, il est finalement arrêté sur son lieu de travail, la toque de cuisinier encore sur la tête. Mau-millart, il est conduit devant les « flags ».

Comme dans la précédente affaire, Me Baloup hérite du dossier, et, après consultation avec son client d'un jour, décide de repartir à l'attaque: il va exiger la contrôle de la légalité de l'acte.

Il faudra pas moins de 16 jours pour rechercher le document, 15 jours pendant lesquels M. Etienne restera en prison.

Pour finir, estimait le Doyen, « on ne peut admettre que le juge répres-

sif, serviteur de la loi, ne soit que le bras secourable de l'exécutif, obligé de punir celui qui contrevient aux ordres de l'administration sans pouvoir offrir à ces ordres sont légaux. On ne voit pas au nom de quel principe le juge judiciaire donnerait ou pourrait créer la liberté d'appréciation de celle-ci, la vertu de couvrir de telles violations de la loi ».

De son côté, Me Baloup devait ajouter un argument supplémentaire: la convention bilatérale signée entre la France et le Togo en 1963, qui, en matière d'expulsion, expose des critères bien plus exigeants que notre ordonnance de 1945: celle-ci se contentent d'énoncer « Une menace pour l'ordre ou le crédit public », pour expulser les étrangers.

Pris de court, l'avocat général Ginsburger demandait alors un renvoi au 20 février prochain. Il n'avait pas prévu ce nouveau « Piège », même si quelques instants auparavant, il avait acquiescé à la démonstration de la défense.

En attendant, Urbain Glakar est en France, libre. Et si toutes les affaires d'expulsion pouvaient faire l'objet d'une pareille attention?

Le 12 décembre, il avait joué de principes de « droit interne »: mardi dernier 18 décembre pour un délit similaire, il avançait ceux du « droit externe » (entendez les accords, traités, conventions qui régissent les relations internationales de la France).

Au départ, le scénario est le même: obtenir du tribunal qu'il produise au dossier l'acte administratif, objet de la poursuite.

Le prévenu est, ce jour-là, un Sénégalais d'une trentaine d'années. Cuisinier, il travaille au noir, l'administration - sans la moindre explication - lui ayant refusé un titre de séjour. Le 28 septembre dernier, un arrêté d'expulsion est pris qu'on lui notifie un mois plus tard. M. Etienne n'a jamais été condamné - et c'est important. Il n'est pas non plus connu au fichier technique de la police (pour ses engagements politiques par exemple). Le 28 novembre, il est finalement arrêté sur son lieu de travail, la toque de cuisinier encore sur la tête. Mau-millart, il est conduit devant les « flags ».

Comme dans la précédente affaire, Me Baloup hérite du dossier, et, après consultation avec son client d'un jour, décide de repartir à l'attaque: il va exiger la contrôle de la légalité de l'acte.

Il faudra pas moins de 16 jours pour rechercher le document, 15 jours pendant lesquels M. Etienne restera en prison.

Pour finir, estimait le Doyen, « on ne peut admettre que le juge répres-

sif, serviteur de la loi, ne soit que le bras secourable de l'exécutif, obligé de punir celui qui contrevient aux ordres de l'administration sans pouvoir offrir à ces ordres sont légaux. On ne voit pas au nom de quel principe le juge judiciaire donnerait ou pourrait créer la liberté d'appréciation de celle-ci, la vertu de couvrir de telles violations de la loi ».

De son côté, Me Baloup devait ajouter un argument supplémentaire: la convention bilatérale signée entre la France et le Togo en 1963, qui, en matière d'expulsion, expose des critères bien plus exigeants que notre ordonnance de 1945: celle-ci se contentent d'énoncer « Une menace pour l'ordre ou le crédit public », pour expulser les étrangers.

Pris de court, l'avocat général Ginsburger demandait alors un renvoi au 20 février prochain. Il n'avait pas prévu ce nouveau « Piège », même si quelques instants auparavant, il avait acquiescé à la démonstration de la défense.

En attendant, Urbain Glakar est en France, libre. Et si toutes les affaires d'expulsion pouvaient faire l'objet d'une pareille attention?

Le 12 décembre, il avait joué de principes de « droit interne »: mardi dernier 18 décembre pour un délit similaire, il avançait ceux du « droit externe » (entendez les accords, traités, conventions qui régissent les relations internationales de la France).

Au départ, le scénario est le même: obtenir du tribunal qu'il produise au dossier l'acte administratif, objet de la poursuite.

Le prévenu est, ce jour-là, un Sénégalais d'une trentaine d'années. Cuisinier, il travaille au noir, l'administration - sans la moindre explication - lui ayant refusé un titre de séjour. Le 28 septembre dernier, un arrêté d'expulsion est pris qu'on lui notifie un mois plus tard. M. Etienne n'a jamais été condamné - et c'est important. Il n'est pas non plus connu au fichier technique de la police (pour ses engagements politiques par exemple). Le 28 novembre, il est finalement arrêté sur son lieu de travail, la toque de cuisinier encore sur la tête. Mau-millart, il est conduit devant les « flags ».

Comme dans la précédente affaire, Me Baloup hérite du dossier, et, après consultation avec son client d'un jour, décide de repartir à l'attaque: il va exiger la contrôle de la légalité de l'acte.

Il faudra pas moins de 16 jours pour rechercher le document, 15 jours pendant lesquels M. Etienne restera en prison.

Pour finir, estimait le Doyen, « on ne peut admettre que le juge répres-

sif, serviteur de la loi, ne soit que le bras secourable de l'exécutif, obligé de punir celui qui contrevient aux ordres de l'administration sans pouvoir offrir à ces ordres sont légaux. On ne voit pas au nom de quel principe le juge judiciaire donnerait ou pourrait créer la liberté d'appréciation de celle-ci, la vertu de couvrir de telles violations de la loi ».

De son côté, Me Baloup devait ajouter un argument supplémentaire: la convention bilatérale signée entre la France et le Togo en 1963, qui, en matière d'expulsion, expose des critères bien plus exigeants que notre ordonnance de 1945: celle-ci se contentent d'énoncer « Une menace pour l'ordre ou le crédit public », pour expulser les étrangers.

Pris de court, l'avocat général Ginsburger demandait alors un renvoi au 20 février prochain. Il n'avait pas prévu ce nouveau « Piège », même si quelques instants auparavant, il avait acquiescé à la démonstration de la défense.

En attendant, Urbain Glakar est en France, libre. Et si toutes les affaires d'expulsion pouvaient faire l'objet d'une pareille attention?

Le 12 décembre, il avait joué de principes de « droit interne »: mardi dernier 18 décembre pour un délit similaire, il avançait ceux du « droit externe » (entendez les accords, traités, conventions qui régissent les relations internationales de la France).

Au départ, le scénario est le même: obtenir du tribunal qu'il produise au dossier l'acte administratif, objet de la poursuite.

Le prévenu est, ce jour-là, un Sénégalais d'une trentaine d'années. Cuisinier, il travaille au noir, l'administration - sans la moindre explication - lui ayant refusé un titre de séjour. Le 28 septembre dernier, un arrêté d'expulsion est pris qu'on lui notifie un mois plus tard. M. Etienne n'a jamais été condamné - et c'est important. Il n'est pas non plus connu au fichier technique de la police (pour ses engagements politiques par exemple). Le 28 novembre, il est finalement arrêté sur son lieu de travail, la toque de cuisinier encore sur la tête. Mau-millart, il est conduit devant les « flags ».

Comme dans la précédente affaire, Me Baloup hérite du dossier, et, après consultation avec son client d'un jour, décide de repartir à l'attaque: il va exiger la contrôle de la légalité de l'acte.

Il faudra pas moins de 16 jours pour rechercher le document, 15 jours pendant lesquels M. Etienne restera en prison.

Pour finir, estimait le Doyen, « on ne peut admettre que le juge répres-

sif, serviteur de la loi, ne soit que le bras secourable de l'exécutif, obligé de punir celui qui contrevient aux ordres de l'administration sans pouvoir offrir à ces ordres sont légaux. On ne voit pas au nom de quel principe le juge judiciaire donnerait ou pourrait créer la liberté d'appréciation de celle-ci, la vertu de couvrir de telles violations de la loi ».

De son côté, Me Baloup devait ajouter un argument supplémentaire: la convention bilatérale signée entre la France et le Togo en 1963, qui, en matière d'expulsion, expose des critères bien plus exigeants que notre ordonnance de 1945: celle-ci se contentent d'énoncer « Une menace pour l'ordre ou le crédit public », pour expulser les étrangers.

Pris de court, l'avocat général Ginsburger demandait alors un renvoi au 20 février prochain. Il n'avait pas prévu ce nouveau « Piège », même si quelques instants auparavant, il avait acquiescé à la démonstration de la défense.

En attendant, Urbain Glakar est en France, libre. Et si toutes les affaires d'expulsion pouvaient faire l'objet d'une pareille attention?

Le 12 décembre, il avait joué de principes de « droit interne »: mardi dernier 18 décembre pour un délit similaire, il avançait ceux du « droit externe » (entendez les accords, traités, conventions qui régissent les relations internationales de la France).

Au départ, le scénario est le même: obtenir du tribunal qu'il produise au dossier l'acte administratif, objet de la poursuite.

Le prévenu est, ce jour-là, un Sénégalais d'une trentaine d'années. Cuisinier, il travaille au noir, l'administration - sans la moindre explication - lui ayant refusé un titre de séjour. Le 28 septembre dernier, un arrêté d'expulsion est pris qu'on lui notifie un mois plus tard. M. Etienne n'a jamais été condamné - et c'est important. Il n'est pas non plus connu au fichier technique de la police (pour ses engagements politiques par exemple). Le 28 novembre, il est finalement arrêté sur son lieu de travail, la toque de cuisinier encore sur la tête. Mau-millart, il est conduit devant les « flags ».

Comme dans la précédente affaire, Me Baloup hérite du dossier, et, après consultation avec son client d'un jour, décide de repartir à l'attaque: il va exiger la contrôle de la légalité de l'acte.

Il faudra pas moins de 16 jours pour rechercher le document, 15 jours pendant lesquels M. Etienne restera en prison.

Pour finir, estimait le Doyen, « on ne peut admettre que le juge répres-

sif, serviteur de la loi, ne soit que le bras secourable de l'exécutif, obligé de punir celui qui contrevient aux ordres de l'administration sans pouvoir offrir à ces ordres sont légaux. On ne voit pas au nom de quel principe le juge judiciaire donnerait ou pourrait créer la liberté d'appréciation de celle-ci, la vertu de couvrir de telles violations de la loi ».

De son côté, Me Baloup devait ajouter un argument supplémentaire: la convention bilatérale signée entre la France et le Togo en 1963, qui, en matière d'expulsion, expose des critères bien plus exigeants que notre ordonnance de 1945: celle-ci se contentent d'énoncer « Une menace pour l'ordre ou le crédit public », pour expulser les étrangers.

Pris de court, l'avocat général Ginsburger demandait alors un renvoi au 20 février prochain. Il n'avait pas prévu ce nouveau « Piège », même si quelques instants auparavant, il avait acquiescé à la démonstration de la défense.

En attendant, Urbain Glakar est en France, libre. Et si toutes les affaires d'expulsion pouvaient faire l'objet d'une pareille attention?

Le 12 décembre, il avait joué de principes de « droit interne »: mardi dernier 18 décembre pour un délit similaire, il avançait ceux du « droit externe » (entendez les accords, traités, conventions qui régissent les relations internationales de la France).

Au départ, le scénario est le même: obtenir du tribunal qu'il produise au dossier l'acte administratif, objet de la poursuite.

Le prévenu est, ce jour-là, un Sénégalais d'une trentaine d'années. Cuisinier, il travaille au noir, l'administration - sans la moindre explication - lui ayant refusé un titre de séjour. Le 28 septembre dernier, un arrêté d'expulsion est pris qu'on lui notifie un mois plus tard. M. Etienne n'a jamais été condamné - et c'est important. Il n'est pas non plus connu au fichier technique de la police (pour ses engagements politiques par exemple). Le 28 novembre, il est finalement arrêté sur son lieu de travail, la toque de cuisinier encore sur la tête. Mau-millart, il est conduit devant les « flags ».

Comme dans la précédente affaire, Me Baloup hérite du dossier, et, après consultation avec son client d'un jour, décide de repartir à l'attaque: il va exiger la contrôle de la légalité de l'acte.

Il faudra pas moins de 16 jours pour rechercher le document, 15 jours pendant lesquels M. Etienne restera en prison.

Pour finir, estimait le Doyen, « on ne peut admettre que le juge répres-

sif, serviteur de la loi, ne soit que le bras secourable de l'exécutif, obligé de punir celui qui contrevient aux ordres de l'administration sans pouvoir offrir à ces ordres sont légaux. On ne voit pas au nom de quel principe le juge judiciaire donnerait ou pourrait créer la liberté d'appréciation de celle-ci, la vertu de couvrir de telles violations de la loi ».

De son côté, Me Baloup devait ajouter un argument supplémentaire: la convention bilatérale signée entre la France et le Togo en 1963, qui, en matière d'expulsion, expose des critères bien plus exigeants que notre ordonnance de 1945: celle-ci se contentent d'énoncer « Une menace pour l'ordre ou le crédit public », pour expulser les étrangers.

Pris de court, l'avocat général Ginsburger demandait alors un renvoi au 20 février prochain. Il n'avait pas prévu ce nouveau « Piège », même si quelques instants auparavant, il avait acquiescé à la démonstration de la défense.

En attendant, Urbain Glakar est en France, libre. Et si toutes les affaires d'expulsion pouvaient faire l'objet d'une pareille attention?

Le 12 décembre, il avait joué de principes de « droit interne »: mardi dernier 18 décembre pour un délit similaire, il avançait ceux du « droit externe » (entendez les accords, traités, conventions qui régissent les relations internationales de la France).

Au départ, le scénario est le même: obtenir du tribunal qu'il produise au dossier l'acte administratif, objet de la poursuite.

Le prévenu est, ce jour-là, un Sénégalais d'une trentaine d'années. Cuisinier, il travaille au noir, l'administration - sans la moindre explication - lui ayant refusé un titre de séjour. Le 28 septembre dernier, un arrêté d'expulsion est pris qu'on lui notifie un mois plus tard. M. Etienne n'a jamais été condamné - et c'est important. Il n'est pas non plus connu au fichier technique de la police (pour ses engagements politiques par exemple). Le 28 novembre, il est finalement arrêté sur son lieu de travail, la toque de cuisinier encore sur la tête. Mau-millart, il est conduit devant les « flags ».

Comme dans la précédente affaire, Me Baloup hérite du dossier, et, après consultation avec son client d'un jour, décide de repartir à l'attaque: il va exiger la contrôle de la légalité de l'acte.

Il faudra pas moins de 16 jours pour rechercher le document, 15 jours pendant lesquels M. Etienne restera en prison.

Pour finir, estimait le Doyen, « on ne peut admettre que le juge répres-

sif, serviteur de la loi, ne soit que le bras secourable de l'exécutif, obligé de punir celui qui contrevient aux ordres de l'administration sans pouvoir offrir à ces ordres sont légaux. On ne voit pas au nom de quel principe le juge judiciaire donnerait ou pourrait créer la liberté d'appréciation de celle-ci, la vertu de couvrir de telles violations de la loi ».

De son côté, Me Baloup devait ajouter un argument supplémentaire: la convention bilatérale signée entre la France et le Togo en 1963, qui, en matière d'expulsion, expose des critères bien plus exigeants que notre ordonnance de 1945: celle-ci se contentent d'énoncer « Une menace pour l'ordre ou le crédit public », pour expulser les étrangers.

Pris de court, l'avocat général Ginsburger demandait alors un renvoi au 20 février prochain. Il n'avait pas prévu ce nouveau « Piège », même si quelques instants auparavant, il avait acquiescé à la démonstration de la défense.

En attendant, Urbain Glakar est en France, libre. Et si toutes les affaires d'expulsion pouvaient faire l'objet d'une pareille attention?

Le 12 décembre, il avait joué de principes de « droit interne »: mardi dernier 18 décembre pour un délit similaire, il avançait ceux du « droit externe » (entendez les accords, traités, conventions qui régissent les relations internationales de la France).

Au départ, le scénario est le même: obtenir du tribunal qu'il produise au dossier l'acte administratif, objet de la poursuite.

Le prévenu est, ce jour-là, un Sénégalais d'une trentaine d'années. Cuisinier, il travaille au noir, l'administration - sans la moindre explication - lui ayant refusé un titre de séjour. Le 28 septembre dernier, un arrêté d'expulsion est pris qu'on lui notifie un mois plus tard. M. Etienne n'a jamais été condamné - et c'est important. Il n'est pas non plus connu au fichier technique de la police (pour ses engagements politiques par exemple). Le 28 novembre, il est finalement arrêté sur son lieu de travail, la toque de cuisinier encore sur la tête. Mau-millart, il est conduit devant les « flags ».

Comme dans la précédente affaire, Me Baloup hérite du dossier, et, après consultation avec son client d'un jour, décide de repartir à l'attaque: il va exiger

POUR UNE INTERVENTION MILITANTE



Le travail juridique — en particulier sur la question de l'expulsion — a toujours constitué l'axe principal du soutien français aux immigrés. Mais il a trop souvent pris la forme de défense d'un être humain sur-exploité et apeuré dont nous ne revendiquons ni le comportement, ni la personnalité.

Nous nous réapproprions le droit de vivre ici, et maintenant, sans le quémander à personne, et nous prétendons assumer l'exercice de ce droit envers et contre toutes les lois qui tendent à devenir de plus en plus répressives parce

faire coffrer durablement lorsqu'ils se font alpaguer pour un « menu larcin », flics qui sont obligés de faire appel à la répression des consulats. Cette répression s'appelle souvent « service militaire » et « retrait du passeport », dernière mesure qui constitue un chantage à l'aspiration des jeunes immigrés à se ballader partout en Europe. Mais nous avons pris l'habitude de déjouer les contrôles dans notre quotidien, nous passerons outre aux frontières s'il le faut. Nous voulons en finir avec l'argumentation juridique qui

juristes, ou plus simplement

n'ont pas hésité à se mettre en effraction vis-à-vis de la loi en participant à l'organisation de planques pour des expulsés réfractaires. Une des interventions intéressantes est lancée à Nantes autour des cas d'expulsion de Rachid et Nasser, deux enfants des Z.U.P. nantaises, qui sont planqués chez l'habitant parce qu'ils refusent l'expulsion et choisissent la clandestinité jusqu'à la victoire, comme le dit le père de Rachid devant une A.G. étudiante. Si la voie pétitionnaire

Un peu partout ailleurs, des gens planquent individuellement des immigrés, et en particulier « les jeunes filles en fugue », alors que depuis longtemps les lascars font activer les réseaux de la bande pour se planquer après chaque embrouille avec les flics.

Dans chaque cas, on attend que ça se calme tout en épiant les flics, et c'est là qu'interviennent les avocats qui font diligence pour qu'aboutissent le plus rapidement possible leurs recours

Europe. Ce qui revient à ouvrir une brèche dans la seule proposition de statut qu'on nous propose invariablement jusqu'ici : devenir citoyen français. Solution qui n'a pas empêché de jeunes immigrés naturalisés d'être expulsés ou descendus par les balles des flics, et qui n'a toujours pas résolu le problème des harkis.

Solution incompatible avec notre résistance à l'assimilation et à l'intégration sociale, résistance qui nous démarque des premiers migrants polonais et italiens qui sont aujourd'hui



qu'inefficaces. Inefficacité qui se mesure au refus par les lascars des mesures d'expulsion quand elles leur tombent sur la gueule : expulsés une fois, deux fois, dix fois, 90 % d'entre eux reviennent clandestinement dans la zone pour y vivre leur propre vie, malgré les risques de prison — 3 mois à 2 ans de prison ferme — pour « infraction à arrêté d'expulsion ». Ceux qui n'ont pas encore été sous le coup d'une procédure d'expulsion savent que dans leur ensemble, ils ne peuvent être expulsés : ils rigolent devant l'impuissance des flics à les

ne produit que crainte et psychose, en contradiction avec une vie très affirmative et exigeante, pour voir entériner la légitimité immédiate de notre existence en métropole et poser les premiers jalons d'une reconnaissance légale d'un état de fait que des instances internationales d'avenir ont déjà admis, voire reconnu.

C'est pourquoi nous entendons intervenir nous-mêmes dans une nécessaire préparation du terrain juridique avec des avocats de confiance et des

est encore empruntée, elle n'est plus une énième supplique adressée aux gouvernants mais une démarche aux applications concrètes : « je me déclare prêt à maintenir sur le territoire tout immigré expulsé en l'hébergeant. Par cette position, je dénonce le caractère raciste des lois Barre-Bonnet-Stoléro... » Elle garantit une certaine continuité avec les mobilisations traditionnelles en faveur des immigrés, mais elle crée aussi une certaine rupture avec le simple « soutien » sans implication personnelle.

devant le Conseil d'Etat ou d'autres instances.

Mais l'action des avocats reste trop limitée parce qu'elle n'intervient qu'après le coup-ret, et au cas par cas. C'est pourquoi nous avons dans l'idée de monter un collectif d'avocats qui pourrait rassembler documents et dossiers sur la question, et prendre les devants dans certains domaines, comme batailler pour imposer un statut juridique pour les jeunes immigrés, une amnistie et une reconnaissance des aspirations à la libre circulation de tous en

d'hui devenu l'archétype du prolo bleu-blanc-rouge, mais aussi des immigrés arabes dont le trip boulot-Ricard-tiercé amène Chirac à leur proposer le droit de voter... pour lui.

Ce statut juridique spécifique ne peut être réellement opératoire que dans le cadre européen vers lequel s'acheminent de toute façon les nations occidentales. Il a donc toutes les chances de devenir européen. D'où aussi le besoin pour nous de se mettre en contact avec les jeunes immigrés des autres pays européens.



LE ROCK UN ENJEU SOCIAL



Le rock, catalyseur d'un phénomène social nouveau ?

La réalité sociale qui caractérise le rock semble l'affirmer : par son contenu, ainsi que par les pratiques qu'elle engendre lors des concerts comme l'auto-réduction de l'entrée et le baston avec le S.O. ou les flics, cette musique est faite pour les jeunes prolétaires. Mais n'est-elle pas récupérée ? L'Etat organise bien des concerts rock avec les meilleurs groupes et leur laisse une certaine place sur les ondes, éclipsant le rock officiel autrefois dominant de Johnny Halliday, dont les chansons sont elles-mêmes détournées par de jeunes compositeurs improvisés. Incapable de produire sa propre musique et sans illusions sur des palliatifs comme le reggae érigé en mode, l'Etat reconnaît l'hégémonie socio-culturelle du rock pour mieux pouvoir le contrôler, le canaliser et le déposséder de tout pouvoir social, et lui enlever toute crédibilité politique. Quelle crédibilité en effet accorder à Téléphone ou à Trust lorsqu'ils chantent « J'sais pas quoi faire ? » ou « Toujours pas une tune » alors qu'ils roulent sur des affaires juteuses ? Qu'ils magouillent un max pour récupérer de la tune, c'est tant mieux pour eux, mais que ça ne se fasse pas sur le dos de ceux qui galèrent à ne pas savoir quoi faire justement parce qu'ils n'ont pas de tunes. C'est pourquoi nous attendons Trust et son « Police-

Milice » au prochain grand concert gratuit ROCK AGAINST POLICE.

L'objectif de Rock Against Police : la réappropriation totale du rock par les jeunes prolétaires sous le signe de la créativité et de la gratuité sociales. Ce qui veut dire gratuité des concerts organisés directement sur les lieux de vie des jeunes prolétaires qui produisent leurs propres groupes « culturels » : Week-end à Nanterre, les Forbonds, Scandale, Place des Fêtes, Jess, Sallamangé, Affrontement, etc.

Dans l'organisation concrète des concerts tenus à Mariclers-Paris 20ème, Vitry, Pontoise et Nanterre, et de l'aire politique aux dimensions politiques beaucoup plus vastes que prévu, combien de problèmes soulevés sans être résolus alors qu'une demande inattendue nous assaille : une dizaine de banlieues parisiennes veulent leur propre concert, à Levallois, Bobigny, Bondy, La Courneuve, Muret... ainsi que Caen, Marseille, Saint-Dizier... Des taulards nous écrivent, des groupes se proposent d'eux-mêmes ainsi que des musiciens individuels. Cependant s'engage un débat quelque peu tardif sur les concerts comme prétexte pour rassembler et coordonner les différentes banlieues ou comme objectif culturel en soi. Les deux positions sont parfois opposées de manière abstraite, et comme personne d'entre nous n'est disposé à se sacrifier à la militance, le débat tourne au prétexte pour ne rien

foutre. Par refus d'un avant-gardisme forcené qui revient souvent à se mettre dans la peau des autres pour finir ce qu'ils n'ont pas fait (mais précisons qu'ils sont capables de le faire !) ou pour piger ce qu'ils n'ont pas encore pigé, nous nous en sommes donc tenus aux acquis actuels. Le retard de ce 12 pages s'explique ainsi par le refus de gratter à la place des autres.

Et nous ne sommes pas allés jouer comme on nous l'avait proposé à La Hague parce que les jeunes prolétaires ne sont anti-nucléaires que lorsqu'il y a du flie à casser ou de la musique à l'œil (je suis une exception, note du rédacteur qui a tout compris). L'occasion était d'ailleurs trop bonne pour ceux qui n'ont rien à foutre du baratin de R.A.P. : se promotionner devant un parterre de plusieurs dizaines de milliers de spectateurs et se coltiner du C.R.S., quelle autovalorisation ! Et pourtant, nous en avons raté des contacts à La Hague. Tant pis, c'est partie remise.

Autre pomme de discorde, conséquence de la non résolution de la première : quelle structure organisationnelle se donner pour assumer la gestion minimum de ce que nous avançons sans tomber dans les embrouilles subjectives entre personnes ? Ouh-la-la, ça craint !

Un truc sûr, c'est que nous avons souffert de la centralité du premier concert au squatt St. Blaise : alors même que nous y avons annoncé l'éclatement des

concerts en fonction des besoins des différentes situations locales, nous avons maintenu un centralisme bidon à Paris, sans faire gaffe que nous alimentions ainsi la fascination pour le spectaculaire et la désertion du territoire mise en évidence par le peu de monde aux concerts de banlieue.

Comme si l'objectif était d'amener les larges masses, toujours plus larges pour bluffer les journalistes et ces enculés d'autonomes qui occupent toujours la crête des vagues de révolte radicale et disparaissent tout aussi sec, pour aller parasiter ailleurs. Les copains qui se sont retrouvés seuls à organiser leur concert ont été dégoûtés par l'absence d'appui logistique des autres banlieues dont le manque de mobilité tient à un localisme obscurantiste d'une part, mais aussi à un je-m'en-foutisme politique qui n'est autre qu'une incapacité organisationnelle intériorisée. Jaloux de leur autonomie territoriale, ces copains ont formulé un besoin de coordination et d'organisation sur leurs lieux de vie et de lutte, condition de la continuité de R.A.P. et de son dépassement pour quelque chose de plus permanent dans les cités pour la rentrée. Car si nous tenons à la réappropriation de notre propre musique et à son épanouissement, nous n'allons pas passer notre vie à organiser des concerts indissociables des autres aspects de notre lutte.

A bon entendeur salut.